

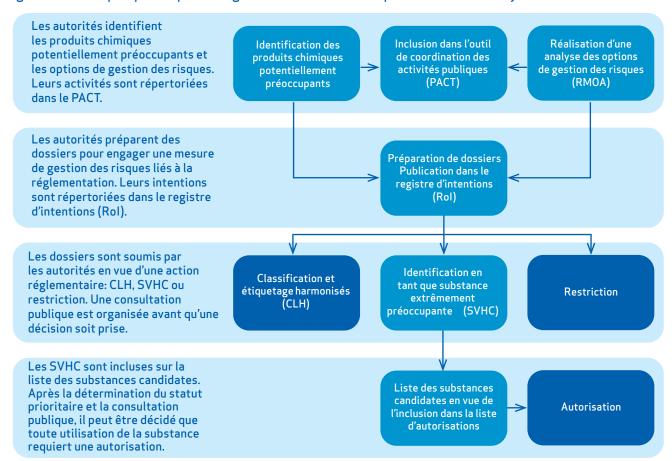


PRODUITS CHIMIQUES PRÉOCCUPANTS

Conseils REACH/CLP pour les utilisateurs de produits chimiques

ECHA-19-B-08-FR

Un objectif stratégique clé du règlement REACH est d'encourager le remplacement des produits chimiques préoccupants par d'autres substances ou processus moins dangereux. Cette page décrit les processus de gestion des risques prévus par les règlements REACH et CLP qui soutiennent cet objectif.



Les procédures décisionnelles impliquent les comités de l'ECHA, les États membres et la Commission.

Qu'est-ce que cela signifie pour une entreprise qui utilise des produits chimiques?

- Déterminez si votre substance est un produit chimique potentiellement préoccupant et soyez proactif en vous préparant au changement et en favorisant l'utilisation sûre des produits chimiques sur site.
- Vous pouvez suivre l'évolution de vos substances et enregistrer vos requêtes à partir de la recherche de produits chimiques en créant un compte et en vous connectant au site Web principal de l'ECHA.
- Sachez que les processus réglementaires de gestion des risques au niveau de l'UE peuvent

- avoir une incidence sur la disponibilité des substances que vous utilisez.
- Contactez vos fournisseurs si nécessaire pour vous assurer qu'ils sont au courant et prennent les mesures appropriées.
- Envisagez de remplacer les produits chimiques préoccupants que vous utilisez par d'autres solutions plus sûres.
- Participez à des consultations publiques pour veiller à ce que les décisions soient basées sur les meilleures informations disponibles.

- Vérifiez que vous utilisez les substances conformément aux éventuelles restrictions ou autorisations applicables.
- Si vous produisez ou importez des articles, vous serez soumis à certaines obligations si une SVHC inscrite sur la liste des substances candidates est incorporée à ces articles. À des concentrations supérieures à 0,1 % (p/p), fournissez des informations sur l'utilisation sûre à vos clients et, si nécessaire, informez-en l'ECHA.
- Si vous produisez ou importez des articles, vous serez soumis à certaines obligations si une SVHC inscrite sur la liste des substances candidates est incorporée à ces articles. À des concentrations supérieures à 0,1 % (p/p), fournissez des informations sur l'utilisation sûre à vos clients et, si nécessaire, informez-en l'ECHA.

Où puis-je trouver plus d'informations... sur les PRODUITS CHIMIQUES PRÉOCCUPANTS?



- Pour des informations sur les modalités de gestion des produits chimiques préoccupants, voir: https://echa.europa.eu/fr/substancesof-potential-concern
- Pour un aperçu des activités spécifiques aux substances menées par les autorités, voir: https://echa.europa.eu/fr/pact
- Pour un aperçu du rôle joué par les produits chimiques dans votre vie: https://chemicalsinourlife.echa.europa.eu/
- Pour des présentations sur les produits chimiques préoccupants mises à votre disposition: https://echa.europa.eu/fr/regulations/reach/ downstream-users/presentations-for-downstream-users

...À propos des UTILISATEURS EN AVAL?

• Les pages web contenant des informations destinées spécifiquement aux utilisateurs en aval ont été marquées en conséquence. Cliquez sur la marque pour récupérer la liste des contenus pertinents.